

Biens immobiliers à la vente	Honoraires sur le prix de vente affiché
Prix inférieur à 99 000 €	10 %
De 100 000 € à 199 000 €	9 %
De 200 000 € à 299 000 €	8 %
De 300 000 € à 399 000 €	7 %
De 400 000 € à 499 000 €	6 %
De 500 000 € à 599 000 €	5 %
Plus de 600 000 €	4 %
<p>Les Avis de Valeur sollicités par les Notaires, ou sur demande d'un vendeur seront facturés au prix de 180 € TTC (Prestation offerte si l'Agence est mandaté pour une Vente en Exclusivité)</p>	

Barème à compter du 1^{er} Aout 2024

Les Honoraires et services transactions sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires et services transactions en TTC (TVA à 20%)